LES INCIDENTS D'AUTEUIL

Au Dépôt

Paris, 5 juin. — Toute la matinée les personnes arrêtées sont restées dans leurs cellules. Aucune d'elles n'a été conduite au service antropométrique.

A midi et demi, les manifestants ont été menés au petit parquet et interrogés successivement.

M. Vassios, cité parmi les personnes arrêtées, est le secrétaire du journal le *Drapeau*.

Quelques parents ou amis des détenus ont tenté de les voir aujourd'hui, mais ils ont été éconduits. Personne n'a pu communiquer avec eux.

On a toutefois autorisé la remise de valises, paquets, etc., etc.

De nombreux repas ont été fournis par le Café du Barreau.

Mesures préventives

Paris, 5 juin. — De sérieuses mesures avaient été prises aussi pour réprimer toute tentative de manifestation. Sur différents points, des détachements de la garde républicaine à cheval ont été placés, notamment place de la Concorde, dans les Champs-Elysées et aux Tuileries.

En outre, les mairies des 2e et 9e arrondissements étaient gardées par des détachements de la garde républicaine à cheval et par des renforts de gardiens de la paix.

La santé de MM. Grillière et Touny

L'état de santé de M. Grillière, l'officier de paix blessé au cours des manifestations d'hier, est toujours très grave.

Le blessé a passé une très mauvaise nuit, en proie à une fièvre violente et au délire.

Quant à M. Touny, il a passé une nuit également fiévreuse; il sera obligé de garder le lit pendant quelques jours.

Une adresse des députés républicains à M. Loubet

Paris, 5 juin. — Les députés républicains de toutes nuances depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés, ont signé l'adresse suivante au Président de la République :

« Les députés soussignés adressent à M. le Président de la République l'expression de leur respectueuse sympathie et de leur absolu dévouement aux institutions républicaines.

Les promoteurs de cette adresse sont MM. Poincaré, républicain, Doumergue, radical, et Viviani, socialiste.

Les sénateurs présents à la Chambre ont décidé de faire une manifestation analogue.

A l'Elysée

Paris, 5 juin. — Les démarches d'hommes politiques ou de fonctionnaires continuent à l'Elysée où arrivent en outre de de province un certain nombre de télégrammes.

La société des Steeple-Chases a délégué ses trois commissaires dont le prince Murat auprès de M. Loubet pour lui exprimer à nouveau les regrets de la société.

La Société des Steeple-Chases a tien spécifié qu'elle est absolument séparée du cercle de la rue Royale, elle déclare en outre que le baron Christiani ne fait nullement partie de la société.

Mais revenons à l'Elysée où le président de la République pendant ce matin, a reçu des sénateurs et députés :

Je considère que j'ai maintenant un devoir de défense républicaine à remplir. Je le remplirai jusqu'au bout. Aucune manifestation, aucune attaque, aucun danger, ne me fera abandonner le poste où la Providence m'a placé.

L'instruction de l'affaire d'Auteuil

Paris, 5 juin. — M. Lemercier, juge d'instruction, a procédé, sans interruption, cette après-midi, aux interrogatoires des personnes arrêtées hier à Auteuil, et on prévoit qu'il ne terminera pas cette opération avant une heure avancée de la nuit.

Jusqu'ici, il a fait relaxer, après les avoir questionnés, six inculpés.

Paris, 5 juin. — Parmi les personnes relaxées, cette après-midi, figure M. de Panisse-Passy. Il ne restera définitivement qu'une quinzaine de prisonniers. Ils seront poursuivis pour rebellion en réunion, tombant ainsi sous l'article 311 du code pénal, qui comporte une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison.

Quant au baron de Christiani, il serait poursuivi pour voies de fait envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, et peut être puni de deux ans de prison et cinq ans au plus.

Le comte d'Aubigny d'Assy dément énergiquement avoir frappé l'officier de paix Grillière; il n'avait, d'ailleurs, à la main, qu'une légère badine.

La fermeture des cercles. — Les perquisitions

Paris, 5 juin. — A la suite d'une perquisition qu'il a faite à l'Automobile-Club, M. Roy a dit, dit le *Soir*, un rapport dont les conclusions sont les suivantes : « D'après les papiers saisis, le cercle ne s'occupe nullement de politique. »

Au contraire, le dossier du cercle prouve que l'Automobile-Club n'a d'autre but que d'encourager et de faire prospérer l'industrie française.

Ajoutons que la villa de l'Automobile-Club, au bois de Boulogne, a été également fermée par ordre ainsi que le Cercle d'escrime d'Anjou (faubourg St-Honoré), parce que M. le comte de Dion en fait partie.

Quelques papiers ont bien été saisis au cours de ces diverses opérations dit le *Soir*. Mais on n'a rien trouvé pouvant établir que la manifestation de dimanche était la suite d'un complot.

Paris, 5 juin. — Des perquisitions ont été opérées au cercle athlétique de Puteaux dont fait partie le baron de Christiani, et on annonce qu'une même opération va être faite au cercle de la rue Royale dont les membres doivent se réunir ce soir en assemblée générale.

On dit qu'une mesure analogue serait prise à l'égard du cercle de l'Union artistique.

Paris, 5 juin. — Le bruit court que le Club-Athlétique de Puteaux a été fermé.

Les manifestations de la soirée

Paris, 5 juin. — Au cours de la soirée, des agents ont confisqué des exemplaires de la *Cocarde* qui annonçait la démission de M. Loubet. Ce journal sera, paraît-il, poursuivi.

Ce soir, à la *Libre Parole*, un juif, nommé Bischoffshein, s'est présenté, demandant à parler à M. Vian, et lorsque notre confrère s'est présenté, le sémite s'est jeté sur lui, le frappant à coups de canne plombée en disant : « J'appartiens au ministère des Affaires étrangères de Belgique.

« Dans le compte-rendu que vous avez signé sur les incidents d'Auteuil, vous avez parlé d'un Bischoffshein; je porte ce nom, et je suis venu pour corriger les nationalistes. »

Cet individu a été arrêté. On se demande s'il possède bien toute sa raison.

Informations

Les généraux de Boisdeffre et Gonse

Paris, 5 juin. — Quelques confrères, ne voyant pas figurer le nom des généraux de Boisdeffre et Gonse parmi les notabilités de tous ordres menacées par les mesures d'affolement, ont cru devoir en demander l'explication dans les sphères gouvernementales où il leur a été dit que le cas des anciens chef et sous-chef de l'état-major général est subordonné aux résultats de l'information relative au colonel du Paty de Clam.

Le retour de M. Zola

Paris, 5 juin. — M. Zola, qui est arrivé hier soir, ne recevra jusqu'à nouvel ordre aucun journaliste, ni ne se prêtera à aucune interview.

M. Zola ne veut recevoir personne.

Seuls, quelques intimes sont venus lui rendre visite ce matin.

Dans la rue de Bruxelles, aucune animation. Quelques agents surveillent l'entrée de l'hôtel de M. Zola.

Le retour de Dreyfus

Cayenne, 5 juin. — L'aviso français le *Goeland* était parti de Cayenne pour l'île du Diable ayant à bord le directeur pénitentiaire et le commandant d'artillerie de marine chargé de notifier officiellement à Dreyfus la révision de son procès.

Dreyfus a été remis aujourd'hui à l'autorité militaire.

Il restera à l'île Royale jusqu'à jeudi soir, époque de son embarquement sur le *Sfax*.

New-York, 5 juin. — Une dépêche de Fort de France annonce que le *Sfax* est parti hier à 6 heures du soir pour l'île du Diable où il doit prendre Dreyfus à son bord pour le ramener en France.

Les votes des députés du Nord

Paris, 5 juin. — Voici les votes des députés de notre région, dans le scrutin, sur le fond de la motion l'ourquery de Boisserin, tendant à l'ajournement de l'affaire Mercier :

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Dansette, Loyer, de Mastaler, Maccrette, Lodien, E. Motte, Plichon, Roger.

Se sont abstenus : MM. Guillain et Pasqual.

Absents par congé : MM. Henri Cochin, Delaune, Lemire, des Rotours et Weil-Mallet.

Tous les autres ont voté *contre*.

Interview du général Mercier

Paris, 5 juin. — Le général Mercier, interviewé par un rédacteur du *Soir* qui l'a vu au moment même où la Chambre s'occupait de l'initiative du gouvernement le conseillant, a dit qu'il ignorait la décision de la Chambre et il ajouta :

« Je juge inutile de vous dire, monsieur, que ma conscience de soldat, d'honnête homme, n'a rien à se reprocher. »

Le rédacteur du *Soir* ajoute ensuite que le général conserve, en effet, tout son calme, et la sérénité parfaite de l'homme du devoir.

Le général Zurlinden

Paris, 5 juin. — La *Politique Coloniale* croit savoir que le général Zurlinden sera prochainement remplacé comme gouverneur de Paris.

Parmi les généraux cités pour le remplacer figure, en première ligne, le général Zédé, commandant le 16e corps gouverneur de Lyon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 5 juin 1899

L'Interpellation Laloge

SUR LES INCIDENTS D'AUTEUIL

Réponse du Président du Conseil

M. Dupuy, *président du Conseil (silence solennel)*. — Après l'incident de tout à l'heure, je commence par adresser un salut respectueux à l'élu de l'Assemblée nationale. (Applaudissements à gauche.)

M. Charles Bernard. — Je demande la parole.

M. Dupuy. — J'adresse ce salut au citoyen ferme, dont l'élection a été et reste la garantie de l'union des républicains. (Vifs applaudissements de toute la gauche.) Si on le poursuit, si, *hier, à Auteuil, l'avant-garde échauffée de l'organisation* contre-révolutionnaire (nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche) a manifesté contre lui, c'est parce qu'il représente tout ce que les républicains entendent défendre. (Nouveaux applaudissements.)

Cris à droite : Même le Panama !

M. Dupuy. — L'injure a été d'autant plus grossière que M. Loubet était l'invité et l'hôte du lieu. (Bruit).

Tous ces messieurs, arbitres du bon ton, et de l'élégance, reçoivent ainsi maintenant ! (Bravos à l'extrême gauche).

Voilà à quoi ces messieurs de l'œillet blanc occupent maintenant leur oisiveté et leur paresse. (Acclamations sur les bancs de la gauche. Protestations violentes à droite).

M. le prince d'Arenberg. — Je demande la parole.

M. Dupuy. — Le gouvernement savait que des conciliabules avaient eu lieu, et que des préparatifs avaient été faits pour une manifestation; des mesures avaient été prises pour faciliter l'aller et le retour du président de la République et de ses invités.

VIOLENT INCIDENT

M. Napoléon Magne. — Vous l'avez caché, votre président. (Vifs applaudissements à droite : vociférations à gauche.)

(Pendant quelques instants, elle hurle : A l'ordre. L'effervescence est extrême.

M. Napoléon Magne, debout, apostrophe M. Dupuy, qui, alors, le bras tourné vers la droite, paraît crier des menaces qui ne parviennent pas jusqu'à la tribune.

La gauche acclame le président du conseil.

M. Dupuy. — Eh ! bien, Monsieur Magne, vos amis, les insulteurs, se sont abrités, au dernier moment, derrière des femmes. (Explosion de protestations à droite.)

Quelques députés prennent violemment à partie M. Dupuy. A gauche, on exulte, et on applaudit à tout rompre.

M. Lasies, avec violence. — C'est la dernière insolence.

M. de Beauregard. — On nous provoque.

M. Balsan. — Le président du Conseil a adressé des injures à plusieurs d'entre nous.

Le tumulte est extrême.

M. Deschanel, crie au milieu des clameurs et des vociférations, que M. Dupuy n'a insulté personne.

M. Napoléon Magne. — M. Dupuy m'a attaqué ; je lui répondrai. (Très bien à droite.)

M. Dupuy. — Ce n'est pas une injure que j'ai adressée; j'ai rapporté un fait. (Nouvelles protestations à droite.)

M. Dupuy. — Dans le passage, un grand nombre d'agents en bourgeois, avaient été placés avec la consigne d'intervenir dès la première manifestation.

M. le comte de Mun. — Je demande la parole.

M. Dupuy. — Les agents sont intervenus dès la première tentative de désordre.

M. le marquis de la Ferronnays. — Vous désignez aux agents les personnes à arrêter.

M. Dupuy. — J'ai fait mon devoir ; pendant qu'on opérait des arrestations, on a laissé un instant, une tribune dégarnie, et c'est alors qu'une personne, se précipitant sur la tribune, a tenté d'atteindre le Président, qui est resté calme et en *possession de lui-même*.

M. Lasies. — Vous avez le mauvais œil. (Rires.)

Le Président du Conseil rappelle que l'officier de paix Grillière a été sérieusement blessé, et dit que les ambassadeurs étrangers ont dû avoir une singulière idée de nos mœurs et de notre civilisation.

Voix à droite : Que pensent-ils du Panama et de l'affaire Dreyfus?

M. Dupuy. — Le juge d'instruction saura rechercher et trouver les traces de ce complot. (Exclamations, mouvement divers et prolongés).

Les personnes arrêtées étant des chefs et des organisateurs principaux de certains cercles, ces cercles ont été fermés. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*; exclamations et bruit à droite.

M. Lasies. — *Avez l'œil*.

M. Dupuy. — Nous sommes les hommes de devoir.

M. Pelletan. — De devoir variable. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Zévaès. — Dites-nous ce que vous allez faire.

M. Millerand. — Les paroles ne suffisent pas, il faut des actes.

L'extrême gauche fait chœurs et crie : toujours des promesses, jamais des actes.

M. Dupuy. — Le ministère est pour la République républicaine, qui ne pactise, sur aucune de ses fonctions, avec ceux qui empruntent parfois son étiquette pour la combattre et pour la détruire; il observera la consigne républicaine.

L'extrême gauche hurle : pas des paroles, des actes.

M. Dupuy. — Si le gouvernement sent, uni autour de lui, le parti républicain tout entier, celui-ci est sûr de ne sentir aucune défaillance dans le gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. de Cassagnac

M. de Cassagnac monte à la tribune. (Rumeurs à l'extrême gauche : mouvement d'attention.) — J'ai sans doute, dit-il, un certain mérite à affronter la tribune en un pareil moment. Mais la bienveillance que M. le président du conseil vient de témoigner à la droite m'encourage.

J'ai été envoyé ici par mes électeurs (interruptions à l'extrême gauche), et vous, par qui donc y avez-vous été envoyés ? (Rires.)

M. Zévaès. — Vous êtes l'envoyé du Père Dulac.

M. de Cassagnac. — Le Père Dulac a, au moins, sur plusieurs d'entre vous, la supériorité de savoir lire et écrire. (Applaudissements à droite ; hurlements à l'extrême gauche)

Je ne puis laisser M. Dupuy, travestir les événements.

C'est à vous que M. Loubet doit d'avoir été outragé hier. (Applaudissements à droite ; bruit violent.)

Les présidents de la République n'ont pas de chance avec vous. (Hilarité prolongée.) S'il y a des hommes providentiels, vous êtes l'homme fatal. (Nouveaux rires.)

Vous en avez laissé assassiner un ; vous en avez fait démissionner un autre ; vous laisser insulter le troisième. (Longs applaudissements à droite, clameurs à l'extrême gauche.)

Toutefois, il y a un acte que je réprouve, avec plusieurs de mes amis, un acte qui a été commis hier, et qui n'est pas français, c'est celui qui consiste à frapper un chef de l'Etat, au milieu des femmes. (Applaudissements sur divers bancs ; sensation.)

M. Laloge, qui a voulu, tout à l'heure, donner des leçons de patriotisme aux royalistes, oublie leur conduite en 1870. (Double salve d'applaudissements à droite ; interruptions violentes aux bancs socialistes.)

On a parlé d'un complot, mais s'il y avait eu complot hier, M. Dupuy ne devrait plus être à ce banc. (Applaudissements à droite; bruit).

En tout cas, ce ne serait pas à vous de nous le reprocher, aux fils de ceux qui assassinèrent, en 1893, les aïeux des membres actuels de la droite. (Double salve d'applaudissements à droite).

L'extrême gauche invective avec violence l'orateur, qui ne se montre guère ému.

M. de Cassagnac. — Non, il n'y avait pas de complot, et M. Dupuy le sait bien. Ce n'est pas l'œillet blanc qui a manifesté, c'est la foule, c'est le peuple, qui a hué le chef de l'Etat. (Violentes protestations à gauche. Tumulte).

Avez vous oublié le retour de Versailles, il y a quatre mois ? La vérité, c'est que le peuple abandonne la République.

A quatre jours d'intervalle, il acquitte Déroulède, et conspue le Président de la République. (Protestations à l'extrême gauche. Applaudissements à droite).

On a arrêté beaucoup de monde, hier : on a relâché les blousés et gardé les redingotes, pour faire voir que le peuple n'était pour rien dans la manifestation. Mais, ce ne sont pas les musca dins qui ont fait la journée d'hier ; c'est bien le peuple. (Applaudissements.)

L'extrême gauche proteste encore avec frénésie.

M. le Président. — Le gouvernement rétablira les faits.

M. de Cassagnac. — Les anciens professeurs de barricades voient, d'un mauvais œil, aujourd'hui, les manifestations populaires. Depuis qu'ils sont installés au râtelier de l'Etat, personne n'a le droit d'essayer de les déloger. (Nouveaux applaudissements.)

L'extrême gauche gesticule et hurle.

M. de Cassagnac. — Voilà bien ces nouveaux bourgeois, qui ont peur du peuple. (Rires.)

Il est mieux vaincu, pour vous, qu'il y ait complot; mais non, c'est le dégoût du régime actuel qui a fait explosion. Le public est las de la République : c'est la révolution qui se prépare. (Salve d'applaudissements à droite; bruit continu).

Naguère, vous avez perquisitionné partout sans rien trouver.

La vérité c'est que vous voyez des complots partout, parce que vous êtes affolés. (Applaudissements à droite).

On a arrêté hier pour avoir crié : « Vive l'armée ! »

Un argousin a dit que c'était un cri séditieux, quand il était poussé devant le président de la République.

M. Dupuy s'en expliquera devant ses électeurs; lui, que le parti conservateur a autrefois soutenu, il le trahit pour se faire le chef du parti socialiste.

M. Krantz. — Nous n'en voulons pas de votre Dupuy.

M. Carnaud. — Vous êtes digne d'embrasser votre créature. (Sensation, bruit.)

M. Dupuy paraît fort ennuyé d'être ainsi désavoué par quelques socialistes.

M. de Cassagnac. — Une des raisons pour lesquelles la France a assez de la République, c'est le rôle du gouvernement à l'égard de l'armée. (Applaudissements.)

On parle d'arrestations nouvelles; que le gouvernement s'explique !

L'affaire Dreyfus est lourde sur vos épaules, et c'est vous qui livreriez aux tribunaux, votre ancien ministre de la guerre ! (Double salve d'applaudissements à droite.)

M. Dupuy. — Il y a un certain courage à faire ce que je vais faire. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche ; protestations à droite.)

M. de Cassagnac. — C'est avant tout une lâcheté. (Applaudissements ; bruit à gauche.)

M. Charles Dupuy. — Je répète qu'il faut du courage ; c'est mon devoir. (Nouvelles protestations à droite.)

M. de Cassagnac. — C'est un bien triste courage, car vous fûtes le complice de tout ce qu'a fait le général Mercier; (Vifs applaudissements à droite.) mais, vous faites bien de faire glisser la République sur la pente révolutionnaire. Le pays en assez de vous. Continuez. Hâtez l'heure où la République, démonétisée, sera enfin mise au rebut par l'homme providentiel qui accaparera le sentiment national et que nous attendons.

La droite applaudit vivement l'orateur, tandis que l'extrême gauche le conspue.

M. Dupuy hausse les épaules.

M. de Cassagnac recueille de nombreuses félicitations.

Clôture de la discussion

On réclame la clôture au milieu du bruit.

M. Charles Bernard la combat.

Chacun, dit-il, doit pouvoir apporter ici, l'expression de ses sentiments. Je me demandais tout à l'heure, si le président, que vous acclamiez, était le même qui fut flétri par un vote de la Chambre, le 30 mars 1898.

L'extrême gauche hurle, coupe la parole à l'orateur. Le président se hâte de la lui retirer et de mettre aux voix la clôture. Elle est prononcée par 335 voix contre 248.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu deux ordres du jour, un de de MM. Méline, Graux et plusieurs de leurs collègues; l'autre de MM. Paul Faure et de la Porte.

M. Charles Bernard a la parole pour expliquer son vote ; il donne lecture de l'ordre du jour voté en 1898, flétrissant les manœuvres qui avaient eu pour objet d'étouffer le Panama.

Cris à droite : C'était Loubet ! (Hurlements à l'extrême gauche).

M. le Président retire de nouveau la parole à M. Charles Bernard qui s'écrie : Je ne puis donner ma confiance à un gouvernement à la tête duquel se trouve un homme qui a tout fait, en 1893, pour étouffer le scandale panamiste. (Applaudissements ; huées ; tumulte prolongé.)

M. le prince d'Arenberg demande à expliquer son vote : « Il n'y a aucune solidarité à établir, dit-il, entre ceux qui avaient invité le Président de la République à assister aux courses, et ceux qui se sont livrés aux actes que tout le monde flétrit.

M. Charles Dupuy. — J'ai fait moi-même la distinction ; j'ajouterai, qu'en outre de leurs démarches d'hier, ces messieurs sont venus me renouveler l'expression de leurs regrets. (Applaudissements au centre).

Intervention de M. de Mun

M. de Mun. — Je ne viens ici excuser personne, mais, mes amis et moi, nous ne pouvons admettre qu'on arrête nos fils, qu'on arrête d'anciens officiers parce qu'ils ont crié : Vive l'armée ! (Applaudissements à droite.)

Plusieurs des personnes arrêtées, l'ont été en effet pour avoir poussé ce seul cri. Est-il donc séditieux, quand il est poussé devant le chef de l'Etat ?

C'est une singulière façon qu'a le Gouvernement de faire respecter l'armée que de mettre la main au collet des hommes qui crient : Vive l'armée ! (Applaudissements à droite.)

M. Charles Dupuy. — On ne peut soutenir sérieusement, que les personnes arrêtées l'aient été pour avoir crié : Vive l'armée !

Le motif exact de leur arrestation est qu'elles ont provoqué des incidents tumultueux. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le Président. — J'ai reçu trois nouveaux ordres du jour de MM. Néron-Bancel, Millerand et de M. Courbe.

M. Charles Dreyfus demande qu'on les relise tous.

Celui de M. Méline blâme les actes d'hier, et invite le gouvernement à faire respecter la magistrature et l'armée.

M. Cornaud. — Quel toupet, ce Méline, l'homme de la droite !

M. Charles Dupuy. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour Néron-Bancel. Il est ainsi conçu :

« La Chambre, flétrissant les scandales d'Auteuil et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. de la Porte maintient sa demande de priorité en faveur du sien.

La Chambre devient très houleuse.

LES POURSUITES

A ce moment, M. Denys Cochin monte à la tribune. (Animation.)

M. Denys Cochin. — *Je demande au président du Conseil s'il ne croit pas opportun, avant que la Chambre se prononce sur la question de confiance, de donner communication de la lettre reçue par le président de la Chambre, et qui l'informe de l'intention qu'a le gouvernement d'exercer des poursuites contre le général Mercier.*

M. Millerand se fait remarquer par ses bruyants applaudissements. (Agitation prolongée).

M. Dupuy paraît très embarrassé. On lui crie : A la tribune ! A la tribune ? Il est très pâle lorsqu'il en gravit l'escalier.

DÉCLARATIONS DE M. DUPUY

M. Dupuy, d'une voix émue. — Je ne vois aucun inconvénient à faire connaître les mesures que le gouvernement a prises, mais c'est avec un grand regret.

M. de Cassagnac. — Je vous avais posé la même question que M. Denis-Cochin, mais vous vous êtes dérobé. (Rires à droite).

M. le Président. — Soyez parlementaire.

M. de Cassagnac. — Je ne suis pas de l'Académie. (Hilarité générale).

M. Dupuy (toujours fort embarrassé), commence à énumérer ses mesures.

Au cours du procès Déroulède-Habert, dit-il, il paraît que les débats n'avaient pas été conduits avec l'activité, la vigilance, qui sont les devoirs des magistrats. (Exclamations).

M. Marcel Habert proteste.

M. le Président. — M. Habert, ne troublez pas le retour de l'enfant prodigue.

M. Dupuy. — Le gouvernement a surtout été frappé de cette circonstance, qu'un témoin ait pu, sans être relevé par l'organe du ministère public, développer une longue diatribe contre le président de la République.

MM. Lasies et Firmin Faure demandent la parole.

M. Dupuy. — Le gouvernement a décidé une enquête et a remplacé, dès ce matin, l'avocat général. (Interruptions.)

M. Méline interrompt, mais il est aussitôt hué par les socialistes.

M. Méline se lève alors; il est debout au milieu du centre. — Puisque nous parlons ici de responsabilités, dit-il, je ferai observer que le procureur général était à côté de l'avocat général à l'audience. (Longs applaudissements sur presque tous les bancs.)

M. Dupuy paraît démonté, et donne des explications confuses. — L'acte du gouvernement, dit-il, a eu pour but d'atteindre le magistrat qui avait la responsabilité de la direction de l'audience.

En ce qui concerne la Cour de cassation, un certain nombre de personnes ont été signalées au cours de l'enquête comme ayant tenu une conduite qui apparaissait comme délicitueuse.

La première mesure a été l'arrestation du colonel du Paty de Clam. Une instruction a été ouverte en raison d'autres faits contre l'ex-commandant Esterhazy.

Le gouvernement s'est trouvé ensuite en présence d'un acte visé par l'arrêt de la Cour, qui consiste dans la communication, au cours du procès de 1894, de pièces dites secrètes, qui n'ont pas été connues de la défense. Cette communication, imputable à un ancien ministre de la guerre, a paru au gouvernement tomber sous le coup de la loi, et, en vertu de l'article 12 de la loi constitutionnelle, le gouvernement a saisi le président de la Chambre d'une lettre dont lecture sera donnée. (Mouvement).

M. Lasies, à M. Dupuy : Vous êtes complice.

M. Dupuy, solennel : J'ai déjà dit ici, et j'ai dit devant la cour de cassation, que le président du Conseil de 1894, n'a connu que le bordereau. (Exclamations ironiques à droite).

M. Dupuy quitte la tribune, faiblement applaudi.

Réponse de M. Denys Cochin

M. Denys Cochin. — Il est vraiment regrettable que M. le Président du Conseil n'ait pas fait, plus tôt, cette communication à la Chambre. Je n'ai connu ces faits que par la lettre du Président du Conseil au Président de la Chambre affichée dans les couloirs. Je suis de ceux qui s'inclinent devant l'arrêt de la Cour, et je ne juge pas le général mais j'estime qu'il eût mieux valu attendre la solution de l'affaire Dreyfus pour intenter les poursuites annoncées. Oui, il eût mieux valu attendre que le verdic fut proclamé. (Vifs applaudissements à droite et au centre ; bruit à l'extrême gauche.)

Le gouvernement a-t-il pris le vrai moyen de faire respecter l'armée? (Nouveaux applaudissements.)

Avant de demander à la Chambre un vote de confiance, il fallait lui annoncer ces faits. Enfin, pour assurer le respect des grandes institutions de l'Etat, le chef de l'Etat lui-même, l'armée, la magistrature, il ne fallait pas, je le répète, commencer par obéir à certaines injonctions. (Vifs applaudissements à droite et au centre; protestations violentes à l'extrême gauche ; agitation prolongée.)

Intervention de M. Millerand

M. Millerand. — Grâce à M. Cochin, la question est nettement posée, sur la question même des poursuites : il s'agit de savoir si la Chambre va approuver ou non les actes du Gouvernement. Qu'il agisse, et je déclare que mes amis et moi, nous ne lui marchanderons pas notre concours.

A partir de ce moment, l'agitation est à son comble; le tumulte est presque incessant.

M. de la Porte se fâche à l'ordre du jour Néron-Bancel, en raison, dit-il, de l'attitude de la droite.

M. Massabuau veut parler. Bruit de pupitres, clameurs.

M. de Mahy lui succède. Le bruit reprend de plus belle. Le président veut en vain lui maintenir la parole. M. Cadenat et M. Zévaès invectivent le président.

M. Cadenat est rappelé à l'ordre, puis de nouveau avec inscription au procès-verbal. M. de Mahy est obligé de se retirer.

L'ORDRE DU JOUR NÉRON-BANCEL

M. le Président. — Je mets aux voix la priorité pour l'ordre du jour Néron-Bancel.

Le scrutin est des plus animés. Le centre vote blanc, évidemment à contre-cœur.

La priorité est prononcée par 368 voix contre 198.

(Applaudissements à l'extrême gauche)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour au fond.

On réclame la division. La première partie est mise aux voix de la Chambre flétrissant les scandales d'Auteuil).

Elle est adoptée par 513 voix contre 32.

L'agitation va croissant. La Chambre est en proie à une véritable fièvre.

La deuxième partie de l'ordre du jour : « Et approuvant les déclarations du Gouvernement », est mise aux voix. Au centre, on vote beaucoup bleu.

M. Méline est très entouré. Il y a aussi des abstentions. La gauche vote blanc, mais sans grande conviction. Elle cède à la crainte de faire le jeu de M. Méline.

Une vive discussion a lieu au banc du gouvernement entre M. Krantz et M. Denis Cochin. Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 499
Majorité absolue. 250
Pour..... 326
Contre.... 173

La deuxième partie de l'ordre du jour Néron-Bancel est adoptée.

L'ensemble est adopté à mains levées.

LE CAS DU GÉNÉRAL MERCIER

M. le Président. — J'ai reçu une lettre de M. le garde des sceaux, me priant, en vertu de l'article 12 des lois constitutionnelles, de saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre le général Mercier, ancien ministre de la guerre. (Sensation prolongée ; protestations à droite).

Le président donne lecture de cette lettre au milieu d'un silence saisissant. Lorsqu'il arrive au passage disant que l'avis pour MM. Mercier et de Boisdeffre émane de leur refus de répondre devant la cour de cassation, de vives protestations s'élèvent à droite et au centre. Il en est de même pour les derniers mots de la lettre.

La lecture finie, le président annonce qu'il a reçu de MM. Lasies et Firmin Faure, une demande de mise en accusation de M. le président du Conseil. (Applaudissements à droite.)

M. de Cassagnac. — Mais certainement; et le principe de la responsabilité ministérielle ? (Très bien, très bien, à droite.)

M. Binot demande la parole. (Mouvement d'attention). — Il ne s'agit pas ici d'exprimer une opinion sur la conduite du général Mercier. Il y a longtemps que j'ai blâmé les fautes commises et la tolérance qui a pu les couvrir, mais j'estime que ce n'était pas au gouvernement de réclamer la mise en accusation du général Mercier. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

L'extrême gauche invective l'orateur. M. Sembat est rappelé à l'ordre.

M. Binot. — C'est là une prérogative qui appartient à la Chambre et qu'elle doit sauvegarder. Je la supplie de réfléchir : avant de voter, que chacun prenne ses responsabilités. (Applaudissements au centre et à droite ; bruit prolongé).

M. Millerand. — M. Ribot a raison et pose très heureusement la question. La mise en accusation du général Mercier doit être la conséquence de l'arrêt de la Cour de cassation. (Applaudissements à l'extrême gauche ; vives protestations à droite et au centre).

Il faut le dire ici publiquement et avoir le courage de prendre, devant le pays, les responsabilités qui nous incombent; nous ne pouvons pas nous y soustraire après la lettre du Garde des Sceaux. Je dépose donc une motion invitant la Chambre à nommer, dès demain, dans ses bureaux, une commission de 33 membres, pour statuer sur la mise en accusation. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche ; sensation prolongée.)

M. Julien Goujon. — M. le Garde des Sceaux croit-il que la procédure suivie par le Gouvernement soit régulière ?

M. le Garde des Sceaux expose avec embarras que oui.

Discours de M. Lasies

M. Lasies (mouvement d'attention). — L'affaire Dreyfus n'a pas été engagée par le ministre de la guerre seul. M. Dupuy ne fera croire à personne qu'il ignorait les détails de cette affaire. (Vifs applaudissements à droite.)

En cédant aux instances de l'extrême gauche et en proposant la mise en accusation de son ancien collègue, il a donc commis une mauvaise action. (Applaudissements prolongés à droite et en partie au centre; huées violentes à l'extrême gauche, tumulte).

On ne croira jamais qu'un général ait voulu faire condamner un innocent, et que les déclarations successives des ministres de la guerre aient été des mensonges. (Double salve d'applaudissements à droite; bruit violent à l'extrême gauche).

En arrêtant le général Mercier....

M. le ministre de la guerre. — Le Gouvernement n'en a ni le droit ni l'intention : c'est une mesure qu'il appartiendrait au Sénat de prendre.

M. Lasies. — En faisant arrêter le colonel du Paty de Clam, avant l'arrêt de la Cour, on avait tenté d'exercer une pression sur elle. (Vifs applaudissements à droite.)

L'extrême gauche ne cesse d'interrompre et d'apostropher l'orateur.

M. Lasies. — Vous voulez renvoyer le général Mercier devant la Haute-Cour pour supprimer un des principaux témoins appelés à déposer devant le conseil de guerre de Rennes. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Pourquoi les socialistes n'ont-ils pas demandé des poursuites contre le Garde des Sceaux qui était au pouvoir, lors de l'affaire Turpin ? Il y avait eu aussi communication de pièces. (Très bien, très bien.) Mais Turpin n'était qu'un pauvre diable et un bon Français, et ceux-là mêmes qui crient si souvent contre les capitalistes prouvent que parfois il est avec le capital des accommodements. (Salve d'applaudissements à droite.)

L'extrême gauche menace l'orateur.

M. Sembat. — Au centre, il y a des capitalistes aussi; il y a M. Aynard.

M. Lasies. — M. Aynard a plus d'enfants que de millions. (Rires.) L'orateur termine. Il appartient au ministre de la guerre de protester contre la décision du gouvernement, d'empêcher qu'on exerce un chantage sur le conseil de guerre de Rennes, en supprimant le principal témoin de l'affaire. Jamais, pour moi, l'on ne me fera croire qu'un général a voulu faire condamner un innocent.

Une ovation est faite à M. Lasies par la droite. L'extrême gauche l'accompagne de ses huées jusqu'à sa place. L'agitation est incessante.

M. Pourquery de Boisserin. — Si j'ai voté l'ordre du jour de confiance demandé tout à l'heure par le gouvernement, je n'ai pas entendu me lier en ce qui concerne la proposition actuellement soumise à la Chambre. (Très bien au centre et à droite.) Je la trouve irrégulière.

La Chambre est saisie d'une façon insolite : jamais on n'a vu un gouvernement prendre l'initiative de livrer un de ses collègues à la justice. (Applaudissements répétés à droite, au centre et sur divers bancs à gauche ; bruit à l'extrême gauche ; longue sensation.)

Le renvoi aux bureaux préjuge la question. (Très bien au centre; vociférations à l'extrême gauche qui invective l'orateur.)

M. Pourquery de Boisserin tient tête à l'orage et poursuit en reprochant aux socialistes leur odieuse campagne contre l'armée.

Avant la décision du conseil de guerre, dit-il, poursuivre l'ancien ministre de la guerre, c'est vouloir préjuger du jugement définitif: c'est un procédé que je réprouve et le pays ne le comprendrait pas. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

M. Viviani dépose, pour résoudre clairement la question de forme qui vient d'être soulevée, un projet de résolution, décidant qu'il y a lieu de nommer, dans les divers bureaux, une commission de 33 membres, chargée d'examiner, s'il y a lieu, de mettre en accusation le général Mercier, pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions.

Le renvoi de la proposition à la commission, dit-il, ne préjuge rien : le rôle de la commission sera d'enquêter, d'examiner, de contrôler; personne ne peut dire quelles seront ses conclusions.

L'orateur examine le sens et la portée du passage de l'arrêt de la Cour de cassation, relatif au général Mercier. Il est applaudi à chaque phrase par l'extrême gauche.

On a communiqué, dit-il, une pièce secrète qui ne s'appliquant même pas à l'accusé au Conseil de guerre ; la bonne foi et la loyauté du Conseil de guerre sont hors de doute. On dit que le général Mercier a été de bonne foi; il lui appartient d'en faire la preuve. Il y avait, dans le dossier des pièces sur lesquelles un autre nom que celui de Dreyfus, le nom de Dubois, était écrit.

On sait qu'il y a eu deux versions de la dépêche Panizzardi : on aurait dû ou ne rien montrer au conseil de guerre, ou lui montrer les deux versions. Qu'a-t-on fait ? On a gardé la seconde version du ministre des Affaires étrangères et l'on a communiqué la première version que l'on savait fausse. (Protestations à droite.)

Comme l'orateur fait allusion à la signature du commandant Cuignet sur la dernière traduction de la dépêche Panizzardi, M. Lasies s'écrie : Le commandant Cuignet ne l'a signée qu'avec des réserves, ainsi que l'a fait également le général Chamoin ; M. Delcassé s'est bien gardé de nous dire cela.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères. — Il n'y a

FEUILLETON DU 7 JUIN 1899. — N° 27

ABANDONNÉE !

DEUXIÈME PARTIE

Larmes et Sourires

VII

CONSCIENCE TROUBLÉE

Mme de Favreuil s'en souvenait toujours.

Péniblement la présence de Lucien lui rappelait la coupable intrigue dont elle était